

**Décision n° P 2017-<sup>27</sup> en date du 27 AVR. 2017  
du président du directoire  
portant délégation pour la présidence du comité d'entreprise**

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n° 2010-597 du 23 juin 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

Vu le décret du 20 avril 2017 portant nomination d'un membre du directoire de la Société du Grand Paris - M. Frédéric BRÉDILLOT, en remplacement de Mme Catherine BARROT-PERENET,

**décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée à M. Frédéric Brédillot, membre du directoire de la Société du Grand Paris, à l'effet de présider les réunions du comité d'entreprise de la Société du Grand Paris, en l'absence du président du directoire.

**Article 2**

La directrice des ressources humaines est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint-Denis, le 27 AVR. 2017



Philippe YVIN